



> SOMMAIRE

Actualités

- ◆ Exercices Plan Blanc et sécurité incendie
- ◆ Réouverture du PASA
- ◆ Mise en œuvre de la Facturation Individuelle Des Etablissements de Santé (FIDES)
- ◆ Remplacement des fenêtres du service de Médecine/SSR
- ◆ Nouveau mobilier pour les chambres de l'EHPAD

Ressources Humaines

- ◆ Congés annuels et autorisations d'absence
- ◆ Ils ont rejoint l'établissement
- ◆ Focus sur la fonction de médecin coordonnateur en service d'HAD

CGOS

- ◆ Bilan 2015

Qualité - Gestion des Risques

- ◆ Développement durable

Hi-No-Ve

- ◆ Hi-No-Ve et GHT

Bonnes pratiques professionnelles

- ◆ Mission mains propres

Evènements

- ◆ Séjour Vacances des résidents de l'EHPAD
- ◆ Journée don d'organes et don du sang
- ◆ Calendrier

> EDITO

Après avoir consulté les autres instances représentatives de l'établissement, le Conseil de Surveillance a entériné, lors de sa séance du 17 juin dernier, la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Aisne Nord—Haute Somme, avec comme établissement support le Centre Hospitalier de Saint-Quentin.

Cette convention, constituée de deux volets (volet relatif au projet médical partagé et volet relatif aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Groupement), sera signée avant le 1er juillet par l'ensemble des directeurs des établissements membres du GHT. Outre les trois hôpitaux composant Hi-No-Ve et l'établissement support, ce GHT comprendra également les Centres Hospitaliers de LAON, CHAUNY, PERONNE, GUISE, HAM et LA FERRE, ainsi que du Centre de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle de SAINT-GOBAIN.

Forts de l'expérience enrichissante de la Communauté Hospitalière de Territoire créée en 2013, les établissements souhaitent poursuivre leur implication dans une synergie et une stratégie de groupe, construites à partir des parcours de soins et des prises en charge des patients du territoire de santé Aisne Nord – Haute Somme. S'appuyant sur les précédents travaux (Projet Médical de Territoire, politique de coopération médicale, ...) cette ambition sera traduite dans le Projet Médical Partagé qui constitue, bien évidemment, le socle du Groupement. L'arrivée d'un nouvel établissement, le Centre Hospitalier de LAON et l'intégration encore récente des hôpitaux de la Thiérache, justifient à elles seules une nécessaire réactualisation du Projet Médical précédent.

Au-delà de cet axe de travail prioritaire, l'enjeu essentiel est d'organiser une prise en charge graduée des patients, en prenant en compte toutes les spécialités et toutes les trajectoires ; l'action du collège médical sera donc majeure. A ce point fondamental, s'ajoute le soutien logique et cohérent des fonctions support mutualisées, nouveau champ de compétences à investiguer, en ce qui concerne les établissements parties du GHT.

Je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau numéro et m'associe à toute l'équipe de direction pour vous souhaiter de très bonnes vacances.

S. MEYZA
Directrice Déléguée

**Centre Hospitalier
de Le Nouvion-en-Thiérache**

40 Rue André Ridders



Directeur de la publication :

P. TREPANT

Comité de rédaction :

S. MEYZA, M. DE NARDA, A. CORNET,
N. LESUR, G. DAMIENS, N. FILLION,
A. LAMANT, C. WALDE, V. COUSIN,
F. FLEURY, L. FLOJAC, C. PEDRETTI, Y. ROJO,
M. TATINCLAUX, C. VAN DER SYPT

*Vous souhaitez nous rejoindre ou avez une idée
d'article ? Contactez-nous :*
secretariat.direction@ch-lenouvion.fr



Exercice Plan Blanc

Le mardi 22 mars 2016 un exercice interne « Plan Blanc » a été réalisé. Déclenché à 14h38 par Madame MEYZA, Directrice Déléguée, le scénario de cette simulation de crise consistait en un appel du Centre Hospitalier d'Hirson qui, suite au déraillement d'un train engendrant une arrivée massive de patients au service des Urgences, nous demandait d'estimer notre capacité d'accueil maximale potentielle, afin de nous adresser des patients stables, sans pathologie aiguë.

La cellule de crise s'est rapidement réunie dans la salle des réunions du Conseil de Surveillance pour un premier débriefing sur la situation. Les fiches réflexes ont été distribuées afin de guider chaque membre de la cellule de crise dans les missions qui lui étaient dédiées, à savoir :

Fonctions représentatives de la cellule de crise	Nom Prénom
Directeur (ou son représentant)	S. MEYZA
Responsable de l'accueil des familles	A. MARREAU
Médecin Coordonnateur de la cellule de crise	Dr CHOUKRI
Directeur de Soins - Cadre de Santé – IDE Référente	A. LAMANT ; C. WALDE ; N. FICNER
Responsable des Services économiques et logistiques	N. LESUR
Responsable des Services Techniques (ou son représentant)	T. BRAHIM
Responsable Communication et Secrétariat	A. CORNET ; G. DAMIENS

Un point a d'abord été effectué sur la disponibilité en lits et les effectifs présents. 15 lits pouvaient alors être mis à disposition sur l'ensemble de l'établissement. Il a par conséquent été estimé nécessaire de rappeler 3 IDE et 4 AS en plus des

effectifs présents. Un rappel téléphonique a été mis en œuvre qui a démontré la possibilité de disposer de ces effectifs additionnels sur site en moins de 50 minutes. La mise en place des lits supplémentaires étant prévue dans la rotonde au 1er étage, il a été demandé aux services techniques d'y installer un lit stocké dans l'atelier ainsi qu'un matelas. Le Directeur Général, l'ARS et la Préfecture ont été appelés virtuellement pour les informer de la situation.

Les approvisionnements logistiques supplémentaires ont été gérés par téléphone :

- ◆ Appel de la Pharmacie du Centre Hospitalier d'Hirson pour leur demander de prévoir l'approvisionnement nécessaire en médicaments et dispositifs médicaux ;
- ◆ Appel de la cuisine pour leur demander de prévoir des repas supplémentaires et une collation pour les familles ;
- ◆ Appel de la lingerie pour vérifier la quantité de linge plat et de tenues professionnelles disponibles.

Les Urgences du Centre Hospitalier d'Hirson ont été sollicitées pour identifier les patients qu'ils prévoyaient de nous adresser, à l'aide d'un bracelet. Un circuit de prise en charge a été défini par la cellule de crise. L'accueil des patients et des familles a été mis en place avec le concours de l'agent d'accueil, de l'Infirmière Coordinatrice du service d'Hospitalisation à Domicile et des services techniques qui ont installé la signalétique externe dédiée.

L'exercice a été levé à 16h15 et a conclu au caractère opérationnel de la cellule de crise. Quelques améliorations mineures ont été retenues et sont en cours de mise en œuvre.



Exercice sécurité incendie



Le 18 mars 2016 un exercice de simulation d'un incendie a été organisé dans une chambre de l'EHPAD, avec le concours des pompiers.

Une fois que l'alarme a retenti, les agents ont constaté le départ de feu indiqué en chambre 114 sur le relais. Un fumigène déposé dans la chambre par les pompiers reproduisait les conditions d'un incendie réel.

Très rapidement, avec le concours de Madame WALDE, Cadre de Santé de l'EHPAD, une organisation s'est mise en place dans le service où les tâches ont été réparties entre les aides-soignants qui ont appelé les pompiers par téléphone, débuté

l'évacuation des résidents et prévenu les professionnels des autres étages. La mise en sécurité derrière les portes coupe-feu s'est effectuée dans les délais, mais un peu trop loin selon l'avis des pompiers.

Globalement, cet exercice s'est bien déroulé. Les résidents se sont prêtés au jeu et les professionnels ont pu prouver leur maîtrise de la situation. A noter que des améliorations seront apportées au relais d'alarme sonore, qui n'a pas été entendu dans l'un des bureaux infirmiers de l'EHPAD, ainsi qu'au repérage des chambres qui ont été évacuées.

Réouverture du PASA

Le PASA (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés) a ré-ouvert ses portes le 7 mars 2016 à la grande satisfaction des résidents de l'EHPAD et de leurs familles.



L'équipe se compose de 2 ASG (Assistants de Soins en Gériatrie) temps plein, supervisés par le Cadre de Santé, le psychologue et l'ergothérapeute.

Le PASA dispose actuellement d'une file active de 25 personnes et accueille, du lundi au vendredi, entre 11 et 13 résidents.

L'intégration au PASA est soumise à des critères de sélection, évalués et validés au sein de l'équipe, notamment pour les résidents ayant des troubles cognitifs et/ou du comportement modérés.

L'objectif principal est de maintenir, voire de réhabiliter, les capacités fonctionnelles, cognitives, sensorielles du résident, tout en privilégiant les liens sociaux.



Mise en œuvre de la Facturation Individuelle des Etablissements de Santé (FIDES)

La FIDES concerne uniquement, pour l'instant, la facturation de l'activité MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) avec, d'une part, la facturation des consultations externes (appelée FIDES ACE) et, d'autre part, la facturation des hospitalisations (appelée FIDES Séjour).

L'établissement, qui était sous dotation globale auparavant, doit désormais transmettre une facturation individuelle à chaque épisode de soins à l'Assurance Maladie.

La FIDES a pour objectifs principaux de favoriser la maîtrise des dépenses de santé (contrôle des factures) et d'améliorer la rapidité et la qualité de facturation des établissements.

Depuis le 1^{er} mars 2016, l'établissement a été autorisé à passer en production FIDES, après 2 tests concluants, pour les consultations externes. Une facturation au fil de l'eau, de manière sécurisée vers l'ensemble des caisses, est désormais réalisée, ce qui favorise un paiement plus rapide et permet de gérer le contentieux au plus vite.

En ce qui concerne la FIDES Séjour, la mise en application a été repoussée au 1^{er} mars 2018.



Remplacement des fenêtres du service de Médecine/SSR

L'audit énergétique effectué le 17 mars 2015 a mis en évidence des défauts d'étanchéité sur certaines menuiseries.

L'établissement a donc décidé, lors de l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), de remplacer l'ensemble des menuiseries du bâtiment au cours des 4 prochaines années.

Et pour 2016, la priorité a été donnée au service de Médecine/SSR où les menuiseries présentaient le plus de défauts.

Par le changement de ces menuiseries, le confort des occupants sera accru.



Nouveau mobilier pour les chambres de l'EHPAD



Il a été également décidé, lors de l'élaboration du plan d'investissement, que l'ensemble du mobilier de l'EHPAD serait renouvelé au cours des 3 à 4 années à venir par mesure de sécurité. En effet, le mobilier de certaines chambres nécessitait de fréquentes réparations.

Pour 2016, le rééquipement de 20 chambres a donc été prévu. Pour faire face en partie au coût du remplacement du mobilier, l'établissement va déposer une demande de subvention auprès de la Fondation des Hôpitaux de Paris. L'établissement avait déjà bénéficié de subventions pour l'aménagement de l'une des salles à manger, de l'espace « forme et détente », ainsi que pour créer le « coin des jardiniers ».

Congés annuels

Pour une année de service accomplie, un agent a droit statutairement à un congé d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service.

La base annuelle retenue est de **25 jours ouvrés pour un agent à temps plein, les agents à temps partiel bénéficiant du même nombre de jours de congés, rémunérés selon la quotité de travail réalisée.**

L'agent qui n'a pas exercé pendant toute l'année civile a droit à un **congé annuel de deux jours ouvrés par mois ou fraction de mois supérieure à 15 jours.**

L'absence du service au titre du congé annuel ne peut excéder 31 jours consécutifs.

Des jours de congés supplémentaires sont accordés lorsque l'agent prend ses jours de congés selon certaines modalités :

- **Entre le 1^{er} novembre et le 30 avril**, l'agent qui planifie trois à cinq jours ouvrés en continu ou discontinu bénéficie d'un jour de congé supplémentaire. Un deuxième jour est attribué lorsque ce nombre est au moins égal à 6 jours ouvrés. Ce sont les congés dits « hors saison » ;
- L'agent qui fractionne ses congés en au moins trois périodes de cinq jours ouvrés bénéficie d'un jour de congé supplémentaire, dénommé « jour de fractionnement ».

Le congé dû pour une année de service accomplie ne peut se reporter sur l'année suivante. Cependant, les circulaires des 20 mars et 1^{er} octobre 2013 indiquent que les congés non pris par les agents absents pour raison de santé (congé maladie, longue durée, longue maladie) ou pour raison liée au congé de maternité, d'adoption, de paternité et parental peuvent se reporter jusqu'au 31 décembre de l'année N+1.

Les congés annuels d'un agent quittant son établissement doivent être pris avant la date prévue de cessation des fonctions.

Autorisations d'absence

Des autorisations d'absence facultatives peuvent être accordées sous réserve des nécessités du service.

Ces demandes doivent être adressées, accompagnées des pièces justificatives, à la Direction des Ressources Humaines, par l'intermédiaire du Cadre de Santé ou du supérieur hiérarchique direct.

Les autorisations d'absence sont, comme leur nom l'indique, soumises à approbation de la direction et subordonnées aux nécessités du service.

Elles peuvent être accordées pour les motifs suivants :

◆ Événements familiaux :

- * 5 jours ouvrables en cas de mariage de l'agent ;
- * 5 jours ouvrables à l'occasion de la conclusion d'un pacte civil de solidarité ;
- * 3 jours ouvrables en cas de naissance d'un enfant, ou en cas de décès d'un conjoint, père, mère, enfant ou parent du conjoint ;
- * 1 jour ouvrable en cas de mariage d'un enfant ou en cas de décès d'un grand-parent, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, petit-enfant.

◆ Enfants malades :

Pour un agent travaillant à temps plein, l'autorisation d'absence, en principe de 6 jours par an, peut être portée à 12 jours ouvrables par an lorsqu'un seul des deux parents peut en bénéficier.

Des autorisations spéciales d'absence sont également prévues pour l'exercice d'activités syndicales, là aussi sous réserve des nécessités du service.

A noter qu'un agent public peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris (RTT ou congés), qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur, qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants.

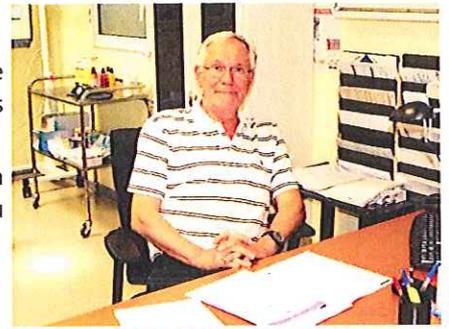


Ils ont rejoint l'établissement

Monsieur le Docteur Jean-Marie GHISLAIN, Cardiologue diplômé de la faculté de Médecine de Lille, est arrivé dans l'établissement le 9 mars 2016, afin d'y réaliser des consultations chaque mercredi après-midi.

Le Dr GHISLAIN est installé depuis le 14 février 1983 en activité libérale à la Polyclinique du Val de Sambre et comme Praticien Hospitalier à temps partiel au Centre Hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge.

Il est spécialisé en Rythmologie et dans l'implantation de stimulateurs cardiaques.



Mme Aurélie MARREAU, IDEC des services SSIAD et HAD

Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre parcours ?



Infirmière depuis 2003, j'ai eu une expérience professionnelle dans plusieurs domaines paramédicaux. J'ai occupé un poste d'infirmière coordonnatrice au sein d'un service public, un poste d'infirmière à l'EHPAD et aux consultations externes du CH d'Hirson.

Ayant envie d'évoluer, d'avoir des responsabilités et sachant qu'un poste d'Infirmière de coordination au sein des services SSIAD et HAD du CH de Le Nouvion-en-Thiérache était disponible, j'ai donc demandé ma mutation, qui a été acceptée à compter du 1er février 2016.

De par mon parcours professionnel et au vu de mon expérience, je pense avoir toutes les compétences pour assumer ce poste d'IDEC.

Quels sont vos objectifs pour le CH de Le Nouvion-en-Thiérache et pour les services SSIAD et HAD ?

Avec mon collègue, je souhaite :

- ♦ optimiser le suivi et l'accompagnement au quotidien des patients autant sur le SSIAD que sur le service d'HAD,
- ♦ valoriser au maximum nos services et l'ensemble de l'équipe travaillant à nos côtés.

M. Yann ROJO, IDEC des services SSIAD-HAD

Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre parcours ? Et quels sont vos objectifs ?

Après avoir été analyste développeur jusqu'en 2005, je me suis réorienté professionnellement.

Diplômé IDE depuis 2008, j'ai d'abord fait un passage rapide aux urgences du CH de Le Cateau-Cambrésis pour ensuite évoluer vers une carrière d'infirmier en psychiatrie.

Désireux d'évoluer vers un poste de coordination et d'encadrement, c'est tout naturellement que j'ai candidaté sur un poste d'IDEC car pour moi l'IDEC en SSIAD-HAD se situe à l'interface du sanitaire et du médico-social, dans une démarche de qualité visant à optimiser le suivi et l'accompagnement au quotidien des patients à domicile en intégrant les différentes composantes du soin.

Je suis présent au sein de l'établissement depuis le 1er avril 2016 et avec ma collègue Mme MARREAU, nous tentons modestement de contribuer au bon fonctionnement de notre service et, par ricochet, au rayonnement de notre établissement de proximité.

J'espère pouvoir apporter une pierre à l'édifice de la nouvelle communauté hospitalière Hi-No-Ve.



Mme Carine VAN DER SYPT, Cadre de Santé hygiéniste au sein de la communauté hospitalière Hi-No-Ve

Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre parcours ?

J'ai débuté ma carrière d'infirmière il y a 20 ans, comme infirmière de bloc opératoire. Durant cette période j'ai pu côtoyer différents acteurs de santé et participer à la réalisation de soins complexes.

Par la suite, j'ai désiré m'ouvrir sur d'autres aspects de mon activité professionnelle. Dans ce contexte, en 2010, j'ai rejoint en alternance l'équipe paramédicale du service de Médecine et de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) du Centre Hospitalier de Vervins.



Après l'obtention de mon diplôme universitaire en hygiène hospitalière en 2013, j'ai pris mes fonctions d'infirmière hygiéniste à mi-temps avec poursuite de mes activités de soins en SSR. Ce poste m'a permis de participer aux rencontres du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN). Puis en mai 2013, la direction de l'établissement m'a proposé d'exercer à mi-temps en qualité de faisant fonction de cadre de santé en EHPAD et à mi-temps en tant qu'IDE hygiéniste au sein du CH.

En 2015, j'ai obtenu mon Diplôme de Cadre de santé et depuis avril 2016, j'occupe le poste de Cadre de santé en Hygiène Hospitalière au sein de la communauté Hi-No-Ve.

Quelles sont vos missions dans ce cadre ?

- Assurer la continuité de la qualité et de la gestion des risques infectieux de chaque site ;
- Participer à la mise en œuvre des politiques de prévention du risque infectieux selon le programme établi par le CLIN et le réseau CCLIN Paris-Nord ;
- Participer au réseau des structures en hygiène de Hi-No-Ve ;
- Contribuer, en collaboration avec la DSSI et le praticien en hygiène de chaque site, à la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein des trois structures.

Focus sur la fonction de médecin coordonnateur en service d'HAD

Monsieur le Docteur Karim TAGZIRIA est présent dans l'établissement depuis le 9 mars 2016.

Outre son rôle de praticien au sein du service de Médecine/SSR, il assume les fonctions de médecin coordonnateur du service d'Hospitalisation à Domicile.

Le Dr TAGZIRIA est diplômé de la faculté de Médecine de Paris XIII depuis 2004 et il est également titulaire d'une capacité en gériatrie depuis 2015.

En tant que médecin coordonnateur, il valide toute admission et toute sortie d'un patient du service d'Hospitalisation à Domicile.

Il organise également le fonctionnement médical de la structure, dans le respect des règles professionnelles et déontologiques en vigueur. Il veille notamment à la permanence des prestations fournies et à leur adéquation aux besoins des patients, ainsi qu'à la bonne transmission des dossiers médicaux et de soins nécessaires à la continuité et la qualité de la prise en charge.

> CGOS

Bilan 2015

COMITE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES (C.G.O.S.) BILAN 2015

159 dossiers nominatifs établis

Cotisations versées en 2015 : 55.503,68 €

Cotisations C.E.S.U versées en 2015 : 3330.14 €

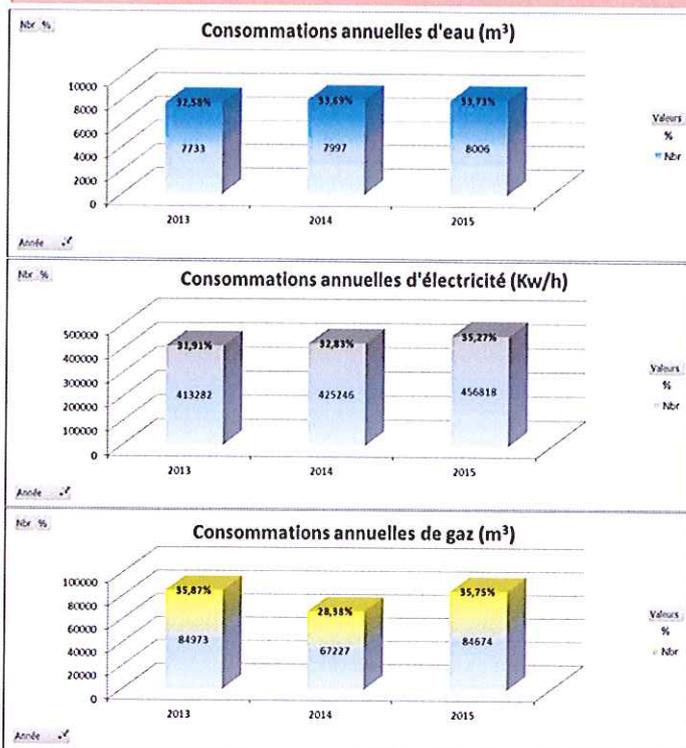
NATURE DES PRESTATIONS	Montants versés	Nombre de bénéficiaires
VERSEES en 2014		
AIDE CGOS	4 500,00	3
AIDES Fond social au logement	4 434,00	2
ABONDEMENT REEL CHEQUES VACANCES	2 966,50	25
CESU	6 700,00	34
COUPON SPORT	698,00	13
CHEQUES LIRE	320,00	8
ARBRE DE NOEL	1 460,00	71
MALADIE ORDINAIRE	12 120,07	9
PRESTATIONS ETUDES	20494,25	102
DEPART RETRAITE	1 150,00	1
LOISIR CULTURE (spectacles, expositions et parcs de loisirs)	1 320,04	270
SEJOURS A THEME	3 876,00	121
VACANCES ENFANTS	1 753,26	20
VOYAGES (escale-vacances et libre évasion)	1 201,50	21
PRESTATION NAISSANCE	1 246,00	7
PRESTATION MARIAGE	576,00	2
	64 815,62	709

2 sorties ont été organisées :

DISNEYLAND : Samedi 28 février et samedi 7 mars 2015

PAIRI DAIZA (le jardin des mondes) : samedi 17 octobre 2015 en Belgique

> QUALITE - GESTION DES RISQUES



Développement durable

Suivi des consommations énergétiques :

L'établissement a réitéré ses orientations en matière de développement durable en février 2016. Les hôpitaux représentent en effet un enjeu particulier dans cet engagement puisqu'ils sont consommateurs d'énergie et de ressources, mais aussi d'importants producteurs de déchets et donc sources de pollution.

A titre d'information, les membres du Comité de Développement Durable ont souhaité vous sensibiliser sur les consommations énergétiques de l'établissement et leurs coûts respectifs. Un programme d'action découlant des orientations stratégiques en matière d'économies d'énergie vise à limiter, voire diminuer ces consommations dans les années à venir.

Au total sur 2015, environ **180 000 euros ont été consacrés aux dépenses énergétiques dans l'établissement**. Il semble donc plus que nécessaire de porter une attention particulière sur nos habitudes quotidiennes afin de faire un geste en faveur de la planète et de limiter nos dépenses.

> Hi-No-Ve

Depuis plusieurs mois, de nombreux changements animent la vie des hôpitaux locaux. Le Centre Hospitalier de Le Nouvion n'est pas seul. Il s'inscrit, en effet, dans une Direction Commune avec les Centres Hospitaliers de Vervins et d'Hirson. Il faut désormais penser pour trois. La création de **Hi-No-Ve** est en marche. Certains postes sont mutualisés comme les marchés publics, l'hygiène, la DSSI, l'informatique. Les échanges sont de plus en plus nombreux, et ce, à tous les niveaux : communication, personnel, formations, achats, etc.

Une nouvelle donnée vient se rajouter au tableau. La loi de modernisation de notre système de santé prévoit un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire, les «**Groupements Hospitaliers de Territoires**» (GHT).

Objectif : garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins en **renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical**. Cette nouveauté permettra, en inscrivant les hôpitaux publics dans une vision partagée de l'offre de soins, de **mieux organiser les prises en charge**, territoire par territoire, et de présenter un projet médical répondant aux besoins de la population.

Une réflexion importante est ainsi menée entre les trois établissements concernant le futur projet médical, celui-ci devant s'inscrire intelligemment au sein du GHT.

Des rencontres entre les établissements membres du GHT sont organisées pour échanger autour des segments achats, marchés publics, DIM, informatique, Ressources Humaines, veille juridique, etc. En effet, ces rencontres doivent aboutir à une convention constitutive entre membres du GHT, afin d'organiser l'articulation de ces différentes fonctions et le fonctionnement des membres entre eux. La convention constitutive du groupement hospitalier de territoire (GHT) doit, aux termes de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé et du décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire, être approuvée par les directeurs des établissements publics de santé, après avis des instances.

Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite.



Henry Ford

> BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Mission mains propres

L'EOH va organiser, en septembre 2016, un stand pour accueillir personnels, patients et visiteurs marquant leur engagement « Patients, soignants, tous concernés ! ».

Cette campagne « Mission Mains propres » dont le slogan sera « **Je me désinfecte les mains, je vous protège** » s'inscrit dans une démarche de prévention des infections associées aux soins et d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Un questionnaire sur la désinfection des mains sera proposé à l'ensemble du personnel de l'établissement.

La « boîte à coucou » sera mise à votre disposition, permettant de vérifier par le biais d'une lumière ultra violette la technique d'une désinfection des mains par friction.



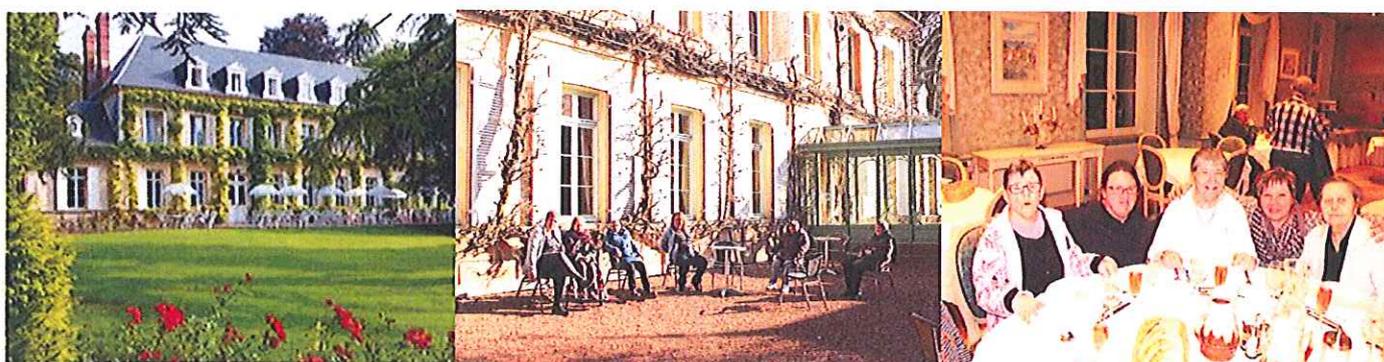
Séjours vacances des résidents de l'EHPAD

Le premier séjour vacances organisé pour les résidents de l'EHPAD s'est déroulé du 21 au 25 mars 2016, dans le Manoir de La Canche, situé à Huby-Saint Leu dans le Nord - Pas de Calais. Ce magnifique manoir, construit au XVIIIème siècle, trône au milieu d'un immense parc boisé et fleuri qui ne peut qu'apporter un sentiment de bien-être.

Ce voyage a été organisé conjointement avec l'EHPAD de Vervins. Quatre résidentes de chaque établissement sont parties avec sept accompagnants.

Un programme bien chargé leur a été proposé pour ce superbe séjour. Il a commencé par le marché d'Hesdin et une visite de Saint-Omer le mardi, puis les résidentes ont découvert le musée de l'abeille et Nausicaa le mercredi, le musée de la Mine le jeudi, suivi d'une promenade dans les rues de Saint-Valéry.

Le séjour s'est achevé le vendredi par une visite de « La cave du Perlé », à Loison-sur-Créquoise avec bien entendu une dégustation des différents apéritifs produits sur place. Les huit résidentes ont fortement apprécié leurs vacances et espèrent voir l'expérience se renouveler l'année prochaine.



Journée don d'organes et don du sang

Le jeudi 28 avril 2016 une journée d'information sur le don d'organes et le don du sang a été organisée dans le hall d'accueil de l'établissement.

Pour informer le public, des représentants de deux associations étaient présents :

- France ADO 02, fédération d'associations, qui œuvre dans chaque département pour informer et sensibiliser sur l'utilité du don d'organes, de tissus et de moelle osseuse, accompagnés de personnes ayant bénéficié de transplantations du cœur, du foie et du rein.
- Des intervenants de la Fédération Française pour le Don de Sang bénévole.

44 personnes sont venues s'informer et certains ont décidé de devenir donneurs d'organes. 10 cartes de donneurs ont ainsi été établies, 5 inscriptions à la Banque Française des Yeux ont été réalisées et 3 formulaires relatifs au don de moelle osseuse ont été complétés. D'autres participants ont souhaité prendre la carte de donneur d'organes et la compléter à leur domicile.



Calendrier

Deux dates à retenir pour bien clôturer l'année 2016

- Fête de Noël des enfants du personnel : mercredi 14 décembre 2016 à 14h30
- Repas de Noël des résidents de l'EHPAD : vendredi 16 décembre 2016 à 12h00

